

Finances locales Réinventer le contrat pour restaurer la confiance

Dans un contexte budgétaire contraint, les collectivités sont à l'affût de nouvelles bases de contractualisation pour retrouver des marges de manœuvre financières.

«**Q**u'il soit technique, financier, moral ou de dupes, d'objectif ou de moyen, le contrat s'impose», a lancé Françoise Fleurant-Angba, présidente de l'Association finances, gestion, évaluations des politiques publiques locales (Afigese), en préambule des assises de l'association qui ont eu lieu à Nancy, du 21 au 23 septembre. Les cadres et les praticiens financiers des collectivités partagent tous le même constat: devant la raréfaction des ressources, la nature des rapports entre collectivités, services, Etat et citoyens doit évoluer.

Mais faut-il aller vers toujours plus de «juridicisation» des termes du contrat ou privilégier des formes plus souples telles que les conventions, chartes ou

«Dans ses formes actuelles, le contrat évoque une forme de suspicion entre l'Etat et les collectivités».

Estelle Grelier, secrétaire d'Etat aux Collectivités

protocoles? «Dans ses formes actuelles, le contrat évoque une forme de suspicion entre l'Etat et les collectivités qui croient financer les priorités nationales avec leurs propres ressources», a admis Estelle Grelier, secrétaire d'Etat aux Collectivités, lors de la table ronde de clôture.

LA RÉACTION

«Nos groupes de travail sont des lieux d'expertise reconnus»



FRANÇOISE FLEURANT-ANGBA, présidente de l'Afigese

«Les activités de l'Afigese n'ont cessé de s'accroître. Nos groupes de travail sont reconnus comme des lieux d'expertise, à l'instar de celui sur la certification qui a produit un outil décisionnel relatif à l'expérimentation de la certification des comptes. Des brochures sont en cours sur les fusions des EPCI ou les relations avec les associations. Nous avons aussi formulé des observations sur l'harmonisation des abattements des taxes d'habitation dans le cadre d'une fusion d'EPCI. Nous espérons être entendus lors du prochain projet de loi de finances. De plus, avec le comité des finances locales, nous réfléchissons à l'instauration d'un nouvel indicateur de richesse basé sur le revenu: l'effort fiscal revenu.»

Mais les solutions alternatives doivent être encore mises à l'épreuve des «nouveaux territoires et nouvelles politiques qui résultent des transferts de compétences ou des nouveaux besoins des citoyens», analyse Françoise Fleurant-Angba. Les cadres territoriaux financiers planchent

donc sur la manière de répondre à ces «nouvelles données».

PRIME À L'INNOVATION

«On peut revoir les outils comme la comptabilité analytique dans l'analyse financière ou bien changer les règles du jeu en faisant évoluer les indica-

teurs de richesse, par exemple, ou même carrément changer le jeu en remodelant l'action publique», synthétise Luc-Alain Vervish, administrateur de l'Afigese.

C'est ce qu'a tenté le Bas-Rhin en modélisant un outil de préparation budgétaire, ventilé non pas en fonction des services, mais des activités, afin de mieux évaluer le vrai coût de chacune d'entre elles. Le dispositif, qui a reçu le Prix de l'innovation financière Afigese l'an dernier, doit à présent montrer son caractère facilement reproductible et à moindre coût: «Tout dépendra de la mise à jour qui doit être permanente pour être efficace», répond Jonathan Bisot, directeur des finances

du Bas-Rhin. Essayer, éprouver, évaluer est aussi devenu le rôle de ces financiers, contrôleurs de gestion ou managers, comme Jérôme Brunet, directeur des finances de la CA de Blois Agglopolys (104 000 hab., 48 communes, Loir-et-Cher), qui a trituré des formules mathématiques pour les transformer en indicateurs synthétiques mesurant les inégalités avant et après la mise en œuvre d'un mécanisme de péréquation dans le cadre de fusion de communes. Coût zéro et reproductibilité totale: l'Afigese lui a attribué l'un des cinq prix de l'innovation 2016 (*).

ENVIRONNEMENT DÉGRADÉ

Les financiers ont de plus en plus de mal à concilier les demandes parfois contradictoires des élus (tirailés entre rigueur budgétaire et ambitions politiques) avec les attentes de leurs collègues dans les autres services et celles des usagers – d'autant que l'environnement des finances locales est toujours aussi dégradé.

Toutefois, selon l'étude de la Banque postale, on est loin de l'inflation des dépenses tant décriées en ce moment. Avec 230 milliards en 2015, les collectivités ont bien nominale-ment multiplié leurs dépenses par cinq depuis 1982. Mais, en euros constants, hors transferts de compétences et hors croissance démographique, la progression n'a été multipliée que par 1,6. **«Cédric Néau**

(*) Dunkerque (89 900 hab., Nord), le département du Calvados (621 communes, 689 900 hab.), Mantes-la-Jolie (45 100 hab., Yvelines) et Eragny (16 700 hab., Val-d'Oise) ont reçu les autres Prix de l'innovation Afigese - «Gazette des communes» 2016.

no 2335